



BÉDARIEUX

République Française

Antoine Martinez



Maire de Bédarieux  
Président de la Communauté de communes  
Grand Orb

Bédarieux, le 27 septembre 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, le 11 avril 2018, un important éboulement d'une falaise, située chemin de Boussagues, à quelques dizaines de mètres du pont Chappat, a obligé la Commune à interdire la circulation sur ce tronçon.

Devant l'ampleur de l'événement, la Commune a sollicité le tribunal administratif pour la nomination d'un expert afin que celui-ci détermine le niveau du péril.

Au vu de cette première étude sommaire, j'ai pris, en tant que Maire, un arrêté de péril qui a pour conséquence de bloquer la circulation du principal accès à notre cause.

Le 24 avril, nous avons demandé que l'étude soit approfondie, elle a confirmé la dangerosité de la falaise, d'autres mouvements de terrains sont à prévoir à court et moyen terme.

Nous avons été aussi dans l'obligation d'évacuer deux résidences.

Tout cela, vous le savez et pour beaucoup d'entre vous, vous le vivez mal !

En effet, non seulement l'interdiction d'utiliser cette partie du chemin de Boussagues pénalise l'ensemble des habitants du cause mais aussi, nous avons été dans l'obligation de créer un sens unique.

Là encore, nous sommes conscients que ce schéma de circulation pose de nombreuses difficultés dans votre vie quotidienne.

Nous n'avons pas pris ces mesures à la légère, l'interdiction de circulation sur le chemin de Boussagues est la suite logique des rapports d'expertises.

Nous avons une responsabilité, pénale et j'insiste, morale.

Il s'agit, dans le cadre du principe de précaution, de ne pas mettre en danger les utilisateurs de cette route.

C'est le devoir de tout élu responsable, et en particulier, du Maire.



Pour ce qui concerne la circulation, qui fait l'objet de beaucoup de malentendus, sachez que mettre à double sens le chemin de Clairac et chemin du Figaret poserait de nombreux problèmes de sécurité. Pas tant au niveau du croisement des véhicules, vous avez une pratique dans ce domaine. La question n'est pas là, elle est liée à la structure même des chaussées et des murs de soutènement.

Ces voies, dont une grande partie des murs sont en pierres sèches, ne sont pas à l'origine, faites pour supporter une circulation importante.

Mettre à double sens ces deux voies pour palier à la fermeture du chemin de Boussagues, augmenterait de manière significative le nombre de véhicules.

Le moindre accident, la moindre dégradation, paralyserait la totalité du causse et créerait des difficultés sans aucune commune mesure avec celles d'aujourd'hui.

Il a toujours été évident, que cette solution de sens unique est provisoire en attente des travaux nécessaires permettant la réouverture du chemin de Boussagues pour revenir ainsi à une situation normale.

Beaucoup de choses ont été dites, quant à leurs envergures.

Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit de travaux considérables, l'état de la falaise, suite à une étude complète qui a été finalisé au mois d'aout, montre que celle-ci est fragilisée et que le danger d'effondrement est toujours aussi présent.

Tenir un autre discours est irresponsable.

**Nous avons aujourd'hui, tous les éléments pour vous faire un point complet sur cette affaire, les travaux nécessaires et surtout ce qui vous préoccupe le plus, le calendrier des travaux.**

Il vous sera présenté lors d'une réunion d'information le 4 octobre.

Si cela a été relativement long c'est que notre volonté est de vous apporter des réponses concrètes.

Vous n'avez pas besoin de discours mais de faits !

C'est pour cette raison qu'il a fallu plusieurs mois pour régler les forts nombreux problèmes techniques, juridiques et bien sûr financiers afin de vous présenter, dès jeudi prochain des éléments objectifs.

Fin mai, nous vous avons adressé un courrier faisant un premier point d'étape, ensuite, nous avons communiqué par le biais d'internet, Facebook, la newsletter et Midi Libre.

Visiblement, cette communication a été insuffisante, nous aurions dû nous adresser à vous plus régulièrement.

Cela n'a pas été fait et nous le regrettons sincèrement. Il ne s'agit pas d'indifférence, durant cette période nous avons travaillé d'arrache pied pour trouver des solutions.

Je tiens aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait preuve de compréhension.

Je comprends aussi l'impatience de certains mais à problème compliqué, il n'y a pas de solution simple.

**Nous aurons tout le temps d'aborder ces questions, en toute franchise lors de notre rendez-vous le jeudi 4 octobre 2018 à 18h00 salle de la Tuilerie, où vous êtes cordialement invité.**

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

